



Plus value calcul selon date du compromis ou de l'acte définitif

Par **vero01**, le **29/07/2012** à **12:49**

Bonjour

fin 2011 nous avons signé chez le notaire un compromis de vente pour un bien immobilier sur lequel nous réalisons une plus value.

la signature définitive de la vente se fera en septembre.

Pouvez-vous me dire quelle sera la date de vente prise en compte pour le calcul de l'abattement :

- la date de la signature du compromis de vente (condition de calcul avec ancienne formule et exonération au delà de 15 ans)

- ou celle de la signature définitive avec nouveau barème de calcul de la plus-value.

Vous remerciant d'avance de votre réponse,
Cordialement